

Parc national de Port Cros

Orientation 4.2 Développer une écomobilité terrestre et maritime performante et attractive valorisant les richesses du territoire et prenant en compte les usages et la saisonnalité

A partir de la réalisation d'un schéma d'écomobilité terrestre et maritime, la charte ambitionne la mise en place d'une offre de déplacements performante et attractive sur le parc national de Port-Cros, à partir d'axes structurants de transports collectifs, de modes doux et de services associés. Ce nouveau système de déplacements devra permettre, en premier lieu, l'organisation de la desserte des grands équipements et des sites générateurs de trafic, dans l'objectif de le rendre compétitif face à l'automobile et de favoriser la découverte des richesses du territoire. Les bases de ce système sont : une bonne desserte en temps de parcours et en fréquences, une intermodalité assurée, des politiques de stationnement incitatives à l'usage de transports en commun, le développement des modes doux, un meilleur confort et une tarification adaptée.

Le schéma d'écomobilité devra nécessairement permettre de trouver des solutions efficaces pour les déplacements sur la presqu'île de Giens, qui sont aujourd'hui très pénalisants en haute saison pour le fonctionnement et la découverte de ce site à haute valeur patrimoniale ainsi que pour l'accès aux îles. L'information des visiteurs en amont constitue un axe d'amélioration notable pour faciliter les déplacements sur le territoire.

La découverte et la mise en réseau des sites patrimoniaux du territoire par les modes doux (réseau de liaisons piétonnes et de pistes cyclables) constituera également un point essentiel du réseau d'écomobilité. La définition et la mise en place d'un réseau d'écomobilité devront s'accompagner en parallèle d'un soutien à la transition énergétique de la flotte de transports collectifs terrestres et maritimes.

Enfin, la charte soutiendra également les projets collectifs de développement de l'autopartage et de vélopartage.

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
4.2.1 Réaliser, avec les partenaires compétents, un schéma d'écomobilité terrestre et maritime sur l'ensemble du territoire du parc national, en lien avec les politiques de déplacements des pôles urbains de Toulon et du golfe de Saint-Tropez.	<ul style="list-style-type: none">• Coordination de la démarche• Mise en place d'un comité de pilotage• Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre dans le cadre des déplacements en lien avec les coeurs de parc• Participation aux politiques de déplacements portés par les	<ul style="list-style-type: none">• Participation aux démarches• Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre• Traduction dans les documents de planification• Mise à disposition	<ul style="list-style-type: none">• AOTU, IntercommuSyndicats mixtes de• CG83, CR PACA• AU[dat]• ADEME, CCIV• OT, professionnelstourisme et des loisir

Parc national de Port Cros

	<p>différents acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui technique aux porteurs de projets • Soutien à l'expérimentation de projets en matière d'écomobilité 	<p>d'équipements et de services (bornes de recharge électrique, places de stationnement réservées, transport scolaire, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL, DDTM • Gestionnaire des p Compagnies maritim • aéroport de Hyères-PRÉMAR, défense,
<p>4.2.2 Mettre en place un nouveau système de déplacements et de services associés sur la presqu'île de Giens, pour accéder aux différents sites de la presqu'île et pour améliorer la qualité de l'accès à l'île de Porquerolles.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer le trafic routier par le recul des parcs de stationnement en amont de la presqu'île ; - de développer une mobilité douce et un système de navettes. <p>L'ajustement de la fréquence des rotations à partir de la Tour Fondue et la réservation obligatoire pendant les pics de fréquentation devront accompagner la mise en place de ce nouveau système de déplacements (cf mesure 1.III.2).</p> <p>Par ailleurs, une réflexion devra être menée pour organiser d'autres moyens d'accès à l'île de Porquerolles à partir de parking relais et éventuellement d'autres ports sur le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Participation aux diagnostics et à la <p>définition des solutions à mettre en oeuvre, notamment dans le cadre des déplacements en lien avec les coeurs de parc</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de la démarche OGS (Opération Grand Site) par la commune d'Hyères • Traduction dans les documents de planification • Maître d'ouvrage pour certains aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> • AOTU, Intercommunalités, Syndicats mixtes de • CG83, CR PACA • CCIV, usagers du • OT/ADT, profession tourisme • Gestionnaire des p compagnies maritim • DREAL, DDTM • CELRL • SNCF, RFF, aéroport Hyères-Toulon
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>4.2.4 Développer et structurer le réseau pédestre et cyclable pour favoriser la découverte des richesses du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche • Mise en place d'un groupe de travail issu du comité de pilotage pour le schéma d'écomobilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Diagnostics, définition des solutions traduction dans les 	<ul style="list-style-type: none"> • AOTU, Intercommunalités, • Syndicats mixtes d

Parc national de Port Cros

	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre pour mettre en réseau et promouvoir les patrimoines • Accompagnement des porteurs de projets 	<p>documents de planification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des informations 	<p>SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> • CG83 • OT/ADT • CCIV, CMA, CAV • Gestionnaire des p professionnels du tourisme et des loisir • Usagers, CELRL
<p>4.2.5 Développer l'offre de transports collectifs terrestres et maritimes propres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre pour mettre en réseau et promouvoir les patrimoines et dans le cadre des déplacements en lien avec les coeurs de Parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions 	<ul style="list-style-type: none"> • AOTU, Intercommunalités • Syndicats mixtes d SCoT • CG83, OT/ADT • PREMAR, gestionn des ports • ADEME
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4503

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-09 15:54